

**VILLE DE SALON-DE-PROVENCE**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 27/11/2024**  
**RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**



## ORGANISATION DU RAPPORT

<b>I.</b>	<b>Éléments de contexte.....</b>	<b>3</b>
	Le contexte économique général .....	3
	La situation budgétaire française .....	4
	Le contexte institutionnel et législatif.....	4
<b>II.</b>	<b>Premiers éléments sur l'exécution du budget principal de la ville pour l'exercice 2024 .....</b>	<b>6</b>
<b>III.</b>	<b>Le suivi de la prospective financière 2021-2026 .....</b>	<b>8</b>
	Le suivi de la prospective financière en matière d'épargne nette .....	8
	Le suivi de la prospective financière en matière de dette .....	9
<b>IV.</b>	<b>L'établissement d'une prospective financière réactualisée .....</b>	<b>11</b>
<b>V.</b>	<b>Point d'étape sur le plan pluriannuel d'investissement 2021-2026.....</b>	<b>13</b>
<b>VI.</b>	<b>Les orientations spécifiques à l'exercice 2024 .....</b>	<b>14</b>
<b>VII.</b>	<b>Éléments relatifs au personnel communal .....</b>	<b>16</b>
	Structure des effectifs au 1 <sup>er</sup> octobre 2024 pour le Budget principal de la commune <b>exclusivement</b> ..	16
	Dépenses de personnel - Masse salariale .....	19
	Durée du temps de travail.....	20
<b>VIII.</b>	<b>Les éléments relatifs aux budgets annexes de la commune.....</b>	<b>21</b>
	1. Les données financières relatives au budget annexe de la restauration collective (BA RC) .....	21
	2. Les données financières relatives au budget annexe du Centre de Formation des Apprentis.....	23
	3. Les données financières relatives au budget annexe du Théâtre.....	25

## I. Éléments de contexte

Le débat d'orientation budgétaire pour la préparation du budget 2025 se tient un contexte mondial et économique très évolutif, notamment eu égard à la situation budgétaire du pays. Il convient donc de le rappeler avant d'aborder les orientations communales, celles-ci pouvant être très impactées par ce contexte.

### Le contexte économique général <sup>1</sup>

Selon les dernières projections macroéconomiques de la Banque de France, l'économie française continuerait sa sortie progressive de l'inflation sans entrer en récession, malgré un environnement international toujours défavorable pesant sur la reprise. La conjoncture mondiale reste en effet incertaine, avec des tensions géopolitiques, qui continuent de perturber les marchés de l'énergie et des produits manufacturés.

**Croissance.** L'année 2024 a débuté avec un rythme de croissance de 0,6 %, inférieur aux taux de croissance observés ces deux dernières années. La prévision du taux de croissance du gouvernement pour l'année 2024 serait de 1 % et de 1,4 % en 2025, contre 0,9% en 2023. Cette augmentation serait portée par la consommation des ménages, le maintien de l'investissement des entreprises, la reprise des exportations dans le secteur aéronautique.

**Inflation.** L'inflation totale s'établirait à 2,5 % en 2024, bien en deçà du niveau constaté en 2023 de 5,7%. Le reflux de l'inflation se poursuivrait en 2025 et atteindrait 1,5 %, en dessous de l'inflation cible. L'inflation serait désormais plus portée par le prix des services que par le prix des produits alimentaires, de l'énergie et des produits manufacturés (cf. graphique ci-dessous). Sous l'hypothèse d'une stabilisation du cours du baril du pétrole Brent, ces éléments composites de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) se seront normalisés en fin d'année 2024. Cependant, des incertitudes subsistent sur la hausse des prix des produits manufacturés et de l'alimentation compte tenu des tensions géopolitiques qui auraient un impact négatif sur le coût du transport maritime.

**Taux d'intérêts.** Après deux années de hausse drastique, la Banque Centrale européenne (BCE) a abaissé ses taux directeurs de 0,25% en juin 2024 et une nouvelle fois de 0,25% en septembre 2024, pour arriver à un taux directeur de 3,5 %. Le but étant de freiner l'inflation et d'atteindre le niveau prévu de 2,2 % sur l'année 2024. La baisse du taux devrait se poursuivre en 2025.

---

<sup>1</sup> La présentation qui suit est extraite du Rapport d'orientations budgétaires de la Métropole Aix-Marseille-Provence, présenté au Conseil métropolitain le 10 octobre 2024.

Cette nouvelle tendance du taux directeur est consécutive à l'annonce faite par la BCE, en mars 2024, de l'assouplissement de sa politique monétaire afin de soutenir la croissance économique européenne. L'Euribor 3 mois est, quant à lui, passé de 3,9 % à 3,5 % en septembre 2024. Le livret A, contrairement, à l'Euribor 3 mois, a été maintenu à 3 % jusqu'en janvier 2025, après une hausse constatée sur un an passant de 0,5 % en janvier 2022 à 2 % en janvier 2023.

## La situation budgétaire française

Le déficit public s'est fortement dégradé ces dernières années. Le creusement du déficit observé lors de la crise du covid par la mise en place de mesures exceptionnelles n'a pas encore été résorbé. Les efforts post-covid de réduction du déficit ont été contrecarrés par le second choc exogène de l'invasion russe en Ukraine. Les principales mesures d'absorption de ces différents chocs concernaient le soutien à la crise sanitaire, le plan de relance et le soutien des ménages et des entreprises face à la crise énergétique. Le repli progressif des mesures exceptionnelles et ponctuelles laisse transparaître un déficit public qui s'explique également par des mesures structurelles d'ajustement de l'économie en termes de recettes, notamment par un dynamisme des prélèvements obligatoires plus faible (baisse du DMTO, de la TICPE et de l'IS...). Ces prélèvements représentaient 45,2 % du PIB en 2022, 43,5 % en 2023.

Au sens de Maastricht, le solde public pour l'année 2024 s'établirait à environ -6,1% du PIB, soit un déficit public bien plus prononcé qu'estimé par la loi de finances initiale pour 2024. Des mesures de retour à l'équilibre ont ainsi été annoncées par le Gouvernement, dont le projet de loi de finances initiales prévoit 60 milliards d'économies afin de ramener le déficit public autour de 5% du PIB en 2025, en associant à l'effort l'ensemble des administrations publiques dont les collectivités territoriales.

## Le contexte institutionnel et législatif

A la date d'écriture de ce rapport, le projet de Loi de Finances pour 2025 n'est pas stabilisé car les débats parlementaires et les annonces gouvernementales donnent lieu à d'importantes évolutions par rapport au projet de loi initial.

Toutefois, une estimation des mesures initialement inscrites au projet de loi a pu être réalisée afin d'anticiper l'impact de ces mesures pour la commune de Salon-de-Provence (budget principal et budgets annexes).

<b>Mesures initiales PLF 2025</b>	<b>Impact dépenses</b>	<b>Impact recettes</b>
Évolution des règles du FCTVA		- 319 000 €
Prélèvement fonds de réserve		- 1 550 000 €
Hausse cotisations CNRACL	+ 682 000 €	
Hausse cotisations URSSAF	+ 176 000 €	
<b>TOTAL de l'impact PLF pour 2025</b>		<b>- 2 727 000 €</b>

## II. Premiers éléments sur l'exécution du budget principal de la ville pour l'exercice 2024

Alors que l'exercice 2024 n'est pas encore achevé, des premières tendances peuvent apparaître. Grâce au travail des services municipaux en partenariat avec les services de la Direction générale des Finances publiques, ainsi qu'avec l'appui du cabinet Ressources consultants finances, le suivi de l'exécution du budget municipal ainsi qu'un exercice d'anticipation permettent d'établir les constats suivants.

**Pour la section de fonctionnement**, les produits de fonctionnement courant progressent mais moins vite que les années précédentes (+ 1,7 millions d'€) pour un total d'environ 76 millions d'euros. Cette évolution s'explique par l'actualisation des bases fiscales sur l'année (+ 3,9%) qui génère pour la commune un surcroît de recettes fiscales sans que le taux d'imposition communal n'ait été augmenté (+ 700 000€). Au sein de la catégorie des produits de fonctionnement courant, plusieurs évolutions sont à noter pour cet exercice :

- l'augmentation de la Dotation de solidarité communautaire (DSC) attribuée par la Métropole Aix-Marseille Provence dans le cadre du Pacte de Gouvernance intercommunal (+639 000€)
- l'affaiblissement des droits de mutations perçues par la commune (DMTO) dont le produit est affecté par le ralentissement du marché immobilier (environ -700 000€).

Il est par ailleurs à rappeler que depuis 2023, l'ensemble métropolitain entre en phase de sortie du bénéficiaire du Fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC). En effet, la Métropole se situe au rang 747 et le dernier ensemble intercommunal éligible est au rang 745. Cela entraîne une diminution progressive du reversement avec une attribution de 90%, 70%, 50%, et 25% du reversement perçu l'année précédant la perte d'inéligibilité (2022 pour AMP). Pour rappel, il s'agit d'une recette importante pour la commune qui percevait 605 000€ à ce titre en 2022, et n'a perçu que 427 000 € en 2024.

En parallèle de cette évolution des produits de fonctionnement courant, les charges de fonctionnement devraient être marquées en 2024 par une hausse maximale de 3 millions d'euros par rapport au compte administratif 2023. Cette évolution apparaît justifiée par l'augmentation des charges à caractère général, qui après un freinage spécifique en 2023 reviennent à leur niveau de 2022 (environ 15 millions d'€, soit +1,5 millions d'€). Il s'agit d'une évolution générale, dans un contexte de stabilisation haute des prix de l'énergie mais d'augmentation de différentes prestations (assurance, loyer, travaux d'entretien...). L'évolution des charges de fonctionnement courant

s'explique essentiellement par l'augmentation des charges de personnel (+ 1,4 millions d'€). Malgré la stabilisation des effectifs d'agents municipaux, cette augmentation s'explique à la fois par l'effet « année pleine » des mesures nationales engagées en 2023 (augmentation du point d'indice des fonctionnaires et du SMIC), ainsi que par l'attribution aux agents communaux de la prime exceptionnelle de soutien au pouvoir d'achat (452 000€).

Enfin, il est à noter que les participations portées par le budget principal de la ville à destination d'autres budgets communaux ont augmentés en 2024 (+1 M €), en raison notamment de l'évolution du coût des denrées dans un contexte inflationniste pour le budget de la Restauration collective, ainsi que pour le déploiement du budget annexe du Théâtre Armand et de son territoire communal.

**Pour la section d'investissement**, après un freinage observé en 2023 au regard d'un contexte économique très fluctuant, l'année 2024 témoigne d'un retour des investissements selon le rythme précédant et en conformité avec le programme pluriannuel d'investissement. Ainsi, les dépenses d'équipement de la commune avoisineront en 2024 les 15 millions d'€. Cela signifie que la commune aura mis en œuvre la quasi-totalité du volume d'investissement prévu au budget primitif. Deux éléments sont toutefois marquants en 2024 quant au financement de ces investissements. En premier lieu, le niveau de subventions d'investissement perçu par la commune est plus faible que la tendance préalable (environ 15% au lieu de 25 à 30% les années précédentes). Cette évolution démontre un contexte budgétaire délicat pour les partenaires institutionnels de la commune, ces derniers ne pouvant plus autant soutenir l'investissement communal. Malgré cette évolution, l'emprunt de cet exercice devrait être d'environ 2 millions d'€, soit un montant correspondant à l'objectif annuel fixé pour le mandat (2 à 2,5 millions d'€ d'emprunt par an).

	<b>Charges de fonctionnement courant</b>	<b>Produits de fonctionnement courant</b>
<b>Compte administratif 2023</b>	66 899 k€	73 935 k€ (hors filet de sécurité versé par l'État)
<b>Projection CA 2024</b>	70 068 k€	75 707 k€
<b>Écart</b>	+ 3 169 k€	+ 1 772 k€

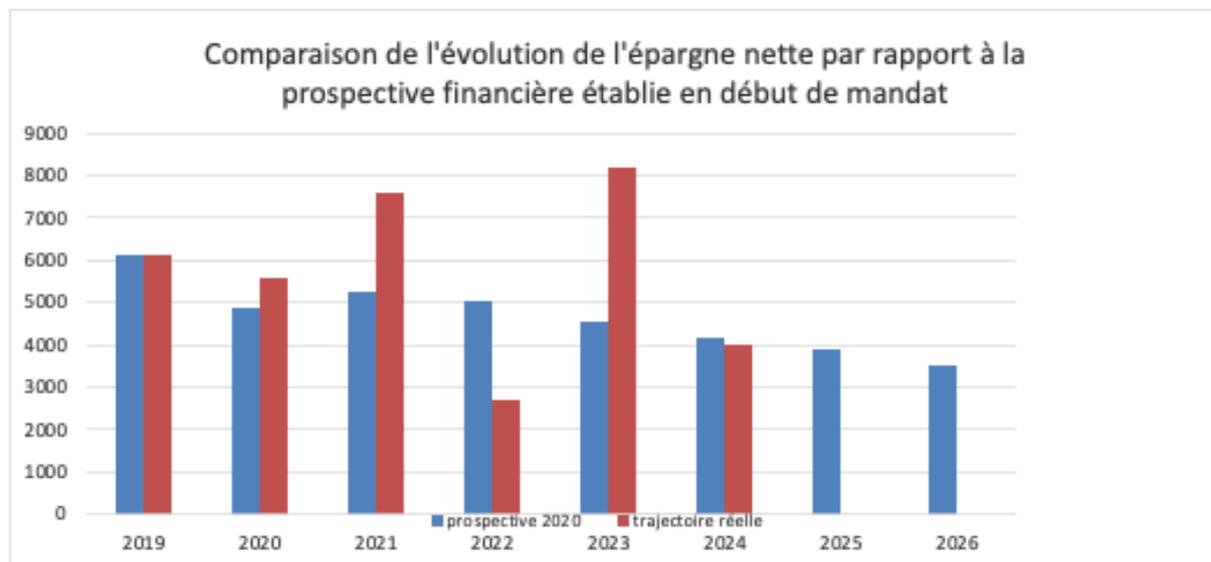
### III. Le suivi de la prospective financière 2021-2026

Comme cela avait pu être indiqué lors du rapport d'orientations budgétaires pour 2021, l'établissement d'une prospective financière pour la durée du mandat visait notamment à disposer d'une base de comparaison afin d'apprécier les éventuels écarts à la trajectoire et d'envisager, si nécessaire, des mesures correctrices.

Le travail présenté dans ce rapport d'orientation budgétaire a été établi grâce au concours des services municipaux ainsi que du cabinet RESSOURCES CONSULTANTS FINANCES qui conseille la collectivité en matière de prospective.

#### Le suivi de la prospective financière en matière d'épargne nette

Les choix stratégiques posés en 2020 reposaient sur une volonté forte<sup>2</sup> : une évolution des charges de fonctionnement inférieure à l'augmentation des ressources de fonctionnement, afin de maintenir l'épargne nette de la commune autour de 5 millions d'€ de sorte à permettre la réalisation d'un plan d'investissement de 85 millions d'€. Or, le contexte économique a pu perturber la mise en œuvre des engagements initiaux.



**En 2023, l'épargne nette de la collectivité a fortement progressé pour des raisons contrastées.** En effet, la perception de la dotation exceptionnelle de l'État pour compenser les

<sup>2</sup> Document de travail cabinet Ressources consultant du 5 octobre 2020.

effets de l'inflation en 2022 est venue majorer ce paramètre d'environ 2,7 millions d'€. L'épargne nette structurelle de la commune était donc plutôt proche des 5 millions d'€ en 2023. Ce niveau permettait d'être légèrement supérieur à la trajectoire initialement fixée en 2021 pour la durée du mandat, c'est à dire une épargne nette d'environ 4,5 millions d'€ pour 2023 (scénario prospective 2020).

### **En 2024, l'épargne nette est projetée en diminution pour atteindre environ 4 millions d'€.**

Malgré un contexte très fluctuant, il s'agit d'une épargne nette structurelle correspondant à la trajectoire initialement adoptée au début du mandat municipal. Toutefois, si cette évolution peut être satisfaisante au regard de cette trajectoire initiale et atteste d'un contrôle réel de l'évolution budgétaire, elle démontre que la commune ne parvient plus à faire progresser cette capacité essentielle d'autofinancement. Cette situation est la conséquence d'une progression plus rapide des charges de fonctionnement de la commune, dans un contexte inflationniste et au regard des mesures essentiellement nationale faisant progresser les charges de personnel, alors que les produits de fonctionnement augmentent moins proportionnellement. Cette progression plus rapide des charges par rapport aux produits engendre, mécaniquement, un affaiblissement de l'épargne nette.

### **Le suivi de la prospective financière en matière de dette**

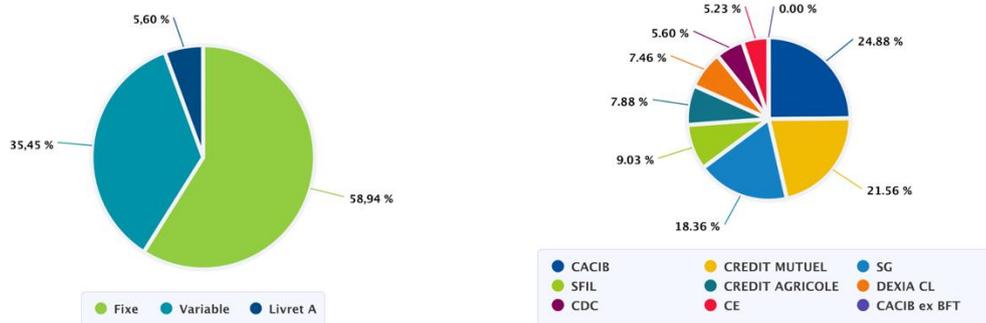
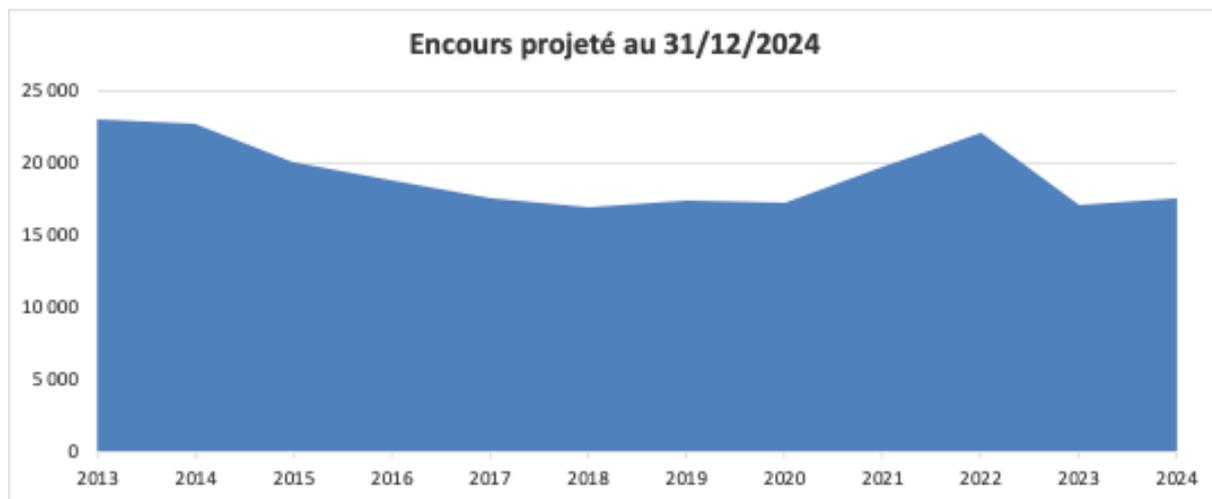
Parmi ses choix stratégiques, le Conseil municipal a choisi de désendetter progressivement la commune. Il convient donc de suivre l'évolution de l'endettement. La dette de la commune reste classée 1A d'après la classification GISSLER.

K€	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Encours au 31.12	23 134	22 742	20 139	18 859	17 586	17 000	17 418	17 352	19 765	22 129	17 212
Épargne brute	5 323	7 058	7 720	7 869	6 744	7 495	7 905	7 456	9 174	4 335	8 376
<b>ENCOURS au 31/12 / ÉPARGNE BRUTE</b>	<b>4,3</b>	<b>3,2</b>	<b>2,6</b>	<b>2,4</b>	<b>2,6</b>	<b>2,3</b>	<b>2,2</b>	<b>2,3</b>	<b>2,2</b>	<b>5,1</b>	<b>2,1</b>

En 2021, la commune avait justifié l'augmentation de l'endettement de manière exceptionnelle afin de financer l'acquisition par la ville du terrain prévu pour le futur Centre hospitalier du Pays salonais. En 2022, une augmentation de l'endettement a été nécessaire pour compenser la dégradation de l'épargne nette. Cette évolution sur 2021 et 2022 a conduit, en matière d'endettement, à s'écarter d'une trajectoire initiale basée sur le désendettement régulier de la commune.



Comme annoncé à l'occasion du débat d'orientations budgétaires pour 2023, la commune s'est réellement désendettée en 2023, grâce au remboursement anticipés d'emprunt, et ce afin de revenir à un niveau d'endettement équivalent à celui de 2020. En 2024, la commune empruntera pour un montant d'environ 2,3 millions d'€. Ce montant, inférieur aux prévisions budgétaires initial, permettra de stabiliser l'endettement aux alentours de 17 millions d'€.



Les deux graphiques ci-dessus (répartition du stock de dette par type de dette, à gauche, et par prêteur, à droite) ont été établis au 29 octobre 2024<sup>3</sup>.

<sup>3</sup> Données Finance active issues du logiciel de suivi de la dette au 29/10/24 tenant compte des mouvements revolving

## IV. L'établissement d'une prospective financière réactualisée

Le débat d'orientation budgétaire pour 2025 doit notamment permettre d'ajuster à nouveau la prospective financière, compte-tenu des évolutions rapides de la conjoncture économique et de ses effets sur le budget principal de la commune. **Pour proposer une nouvelle trajectoire actualisée jusqu'à la fin du mandat, la municipalité souhaite maintenir l'application des 4 choix stratégiques approuvés pour le mandat lors du Conseil municipal du 25 juin 2020 :**

1. Refuser l'augmentation des impôts ;
2. Maitriser l'autofinancement pour accroître la capacité d'investissement ;
3. Un recours raisonné à l'emprunt ;
4. Mobiliser les recettes extérieures.

De même, afin d'établir la prospective actualisée, plusieurs hypothèses de contexte ont été établies :

- la mise en application des différentes mesures prévues au Projet initial de Loi de Finances 2025 (telles que présentées dans la première partie de ce rapport) ;
- les bases fiscales seront actualisées chaque année au rythme de l'inflation constatée (règle légale actuellement en vigueur) ;
- la progression de la Dotation de Solidarité communautaire comme prévu par le Pacte de gouvernance adoptée par le Conseil métropolitain ;
- la perte progressive d'éligibilité de la ville de Salon de Provence à la DNP (0,4M€) et au FPIC (0,6M€) ;
- une stabilisation des charges de fonctionnement courantes dans leur globalité en 2025, puis limitée à l'inflation prévisionnelle au niveau national les années suivantes.

Dans ce contexte et compte-tenu de ces hypothèses, la prospective financière 2021-2026 peut être actualisée ainsi :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Ev° Taux d'Imposition</b>	<b>0,0%</b>							
Produits de Fonctionnement (hors FCTVA)	69 767	69 356	71 797	70 805	78 947	76 153	76 268	77 075
FCTVA en fonctionnement	48	26	38	27	127	127	0	0
<b>Produits de Fonctionnement</b>	<b>69 815</b>	<b>69 382</b>	<b>71 834</b>	<b>70 833</b>	<b>79 074</b>	<b>76 280</b>	<b>76 268</b>	<b>77 075</b>
<b>Ev° nominale Charges fct courant</b>	<b>-0,7%</b>	<b>-0,9%</b>	<b>1,8%</b>	<b>5,0%</b>	<b>3,0%</b>	<b>4,7%</b>	<b>1,1%</b>	<b>1,2%</b>
Charges de fonctionnement courant	61 344	60 765	61 835	64 941	66 899	70 068	70 826	71 676
Prélèvement fonds de réserve (PLF pour 2025)	0	0	0	0	0	0	1 550	0
Ch. exceptionnelles et provisions	254	871	567	1 231	2 014	14	14	14
Annuité de dette	2 293	2 156	1 846	1 962	1 957	2 166	1 882	2 334
<b>Ch. de Fonctionnement y.c. annuité de dette</b>	<b>63 890</b>	<b>63 792</b>	<b>64 248</b>	<b>68 134</b>	<b>70 870</b>	<b>72 248</b>	<b>74 273</b>	<b>74 024</b>
<b>Epargne nette</b>	<b>5 924</b>	<b>5 590</b>	<b>7 586</b>	<b>2 699</b>	<b>8 203</b>	<b>4 032</b>	<b>1 995</b>	<b>3 051</b>
<b>Dépenses d'investissement hors dette</b>	<b>18 731</b>	<b>15 867</b>	<b>22 184</b>	<b>17 275</b>	<b>14 991</b>	<b>15 467</b>	<b>16 000</b>	<b>15 000</b>
Programme d'investissement	18 731	15 867	22 184	17 275	9 091	15 467	16 000	15 000
Remboursement anticipé de dette (revolving)	0	0	0	0	5 900	0	0	0
<b>Emprunt</b>	<b>2 400</b>	<b>1 800</b>	<b>4 000</b>	<b>4 000</b>	<b>2 500</b>	<b>4 000</b>	<b>6 000</b>	<b>6 500</b>

**Compte-tenu des informations connues à la date de rédaction de ce rapport, la prospective s'écarte des objectifs initiaux fixés en début de mandat.** En effet, elle fait apparaître une chute de l'épargne nette en deçà des objectifs fixés, cette évolution pouvant dégrader la capacité d'investissement de la commune ou nécessiter un recours accru à l'emprunt. Par conséquent, cette projection sur les deux exercices à venir mérite d'être corrigée par des choix budgétaires dès le budget primitif 2025.

**Afin de corriger la trajectoire telle que présentée, il s'agira principalement de veiller à la stricte maîtrise des charges de fonctionnement courant : il s'agit là de l'enjeu principal du débat d'orientations budgétaires préalable à l'adoption du budget primitif 2025.** Dans un contexte budgétaire national compliqué et face au surcroît de charges imposées par les mesures projetées dans le PLF 2025, les arbitrages budgétaires à venir doivent être particulièrement stricts. Cette vigilance nécessitera de trouver des pistes d'économies nécessaires face à chaque nouveau projet générant une dépense de fonctionnement, et de prévoir à nouveau le non-remplacement de certains départs à la retraite pour maîtriser l'évolution de la masse salariale. Pour rappel, celle-ci représente, en 2024, près de 60% des dépenses de fonctionnement courant pour le budget principal de la commune.

C'est pourquoi, dès la préparation du budget primitif 2025, un effort d'optimisation a été exigé des directions municipales. Celui-ci pourra être complété par des réformes structurelles qui permettront de rationaliser la dépense publique communale. Un travail sera accéléré en ce sens dès le lendemain de l'adoption du budget 2025. Ces efforts doivent avoir pour objectif d'inverser la tendance des derniers exercices où les charges progressent plus rapidement que les produits.

**Dès lors que l'augmentation des taux d'imposition et de l'endettement communal est exclu par la municipalité, la politique budgétaire de maîtrise stricte des charges de fonctionnement sera le seul levier permettant d'éviter la chute de l'épargne nette et par conséquent celle du niveau d'investissement en fin de mandat.**

## V. Point d'étape sur le plan pluriannuel d'investissement 2021-2026

L'architecture du plan pluriannuel d'investissement consistait à répartir les 85 Millions d'€ d'investissement visés sur le mandat en 5 grandes enveloppes :

1. **Opérations structurantes** : 35 millions d'€
2. **Maintenance du patrimoine communal** : 30 millions d'€
3. **Investissements thématiques** : 8 millions d'€
4. **Acquisitions foncières** : 7 millions d'€
5. **Opération ANRU - Canourgues** : 5 millions d'€

Fin 2024, malgré un contexte dégradé et particulièrement évolutif, près de 80% du volume initial d'investissement projeté a été réalisé (70 millions d'€ sur les 85 millions d'€ annoncés en 2020 pour le mandat).

	2021	2022	2023	Projection 2024	Objectif 2025	Objectif 2026
<b>Dépenses d'investissement hors dette</b>	<b>22 184</b>	<b>17 275</b>	<b>14 991</b>	<b>15 467</b>	<b>16 000</b>	<b>15 000</b>

Par conséquent, et compte-tenu des éléments précédemment présentés, le plan pluriannuel d'investissement 2021-2026 et son volume initial de 85 millions d'€ seront réalisés et très certainement dépassés. Plus encore, l'objectif ambitieux révisé en cours de période se confirme, à savoir 100 millions d'€ d'investissements réalisés au cours de la période 2021-2026.

Cette capacité d'investissement renforcée témoigne, malgré les contraintes fortes et nouvelles, d'une capacité de la commune à tenir ses objectifs d'investissements et à être un acteur économique majeur au niveau local.

Au sein des grandes enveloppes indiquées ci-dessus, de nouveaux arbitrages seront effectués concernant notamment les opérations structurantes, eu égard à l'obtention de diverses subventions ou de priorisations. Les autorisations de programme feront donc l'objet d'actualisations ou de révisions lors du conseil municipal de décembre 2024.

## VI. Les orientations spécifiques à l'exercice 2025

Conformément à la trajectoire actualisée, le budget primitif pour l'exercice 2025 est en cours de préparation. Le présent rapport indique les principales orientations de l'exécutif municipal pour le budget 2025.

Pour établir le projet de budget 2025, les hypothèses suivantes ont été retenues :

- Maintien des concours financiers de l'État (dotations) et de la Métropole Aix-Marseille Provence (attribution de compensation maintenue en dehors d'éventuels nouveaux transferts de compétence et augmentation prévisionnelle de la DSC selon les délibérations du Conseil métropolitain) ;
- Mise en œuvre des mesures nationales inscrites au projet initial de loi de finances présenté par le Gouvernement, dont un prélèvement pour fonds de réserve de 1,550 million d'euros et diverses mesures présentées ci-dessus ;
- Maintien des taux d'imposition pour lesquels la commune dispose d'une compétence (taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties) ;
- Évolution de la tarification en cohérence avec l'inflation prévisionnelle (+ 1,7%) ;
- Maintien du volume des subventions versées sur la base du volume 2024 ;
- Stabilisation du montant des intérêts de la dette du fait de la stabilisation du stock de dette à fin 2024 ;
- Niveau d'investissement réel de 16 millions d'€, et en prenant en compte un niveau de subvention de nos partenaires d'environ 15% et des produits de cession foncière à hauteur de 4 millions d'€.

Le projet de budget prévoira également, au titre des dépenses de personnel, une augmentation principalement justifiée par les mesures proposées dans le cadre du projet de loi de finances pour 2025, à savoir la hausse de la cotisation CNRACL et diverses mesures.

En matière d'investissement, le détail des opérations sera présenté à l'occasion de la mise à jour des autorisations de programme lors du conseil municipal de décembre 2024 et du vote du budget primitif 2025.

Compte tenu de ces hypothèses, et suivant la trajectoire préalablement présentée, les prévisions suivantes peuvent être présentées pour la préparation du budget primitif 2025 :

<i>En K €</i>	2019	2020	2021	2022	2023	Projection CA 2024	<i>Hypothèses BP 2025</i>
<b>Excédent brut courant</b>	8 366	8 089	9 361	5 620	9 813	<b>5 639</b>	
<b>Épargne nette</b>	5 924	5 679	7 671	2 779	8 203	<b>4 032</b>	
<b>Dette</b>	17 418	17 352	19 765	22 128	17 212	<b>17 678</b>	

La diminution projetée de l'excédent brut courant ainsi que de l'épargne nette en 2025 s'explique essentiellement par l'application des mesures nationales imposées aux collectivités territoriales pour participer à la réduction du déficit public.

## VII. Éléments relatifs au personnel communal

Conformément au Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire, la ville de Salon-de-Provence étant concernée par les mesures complémentaires applicables aux communes de plus de 10 000 habitants, le rapport d'orientations budgétaires est complété par des éléments relatifs au personnel communal.

Comme l'année précédente, en raison du calendrier budgétaire 2025 et le vote du budget 2025 en décembre 2024, les données présentées ci-dessous sont établies au 31/10/2024.

A noter la création du budget annexe du Théâtre Municipal, au 1er juillet 2023 : par délibération du 24/05/2023, une régie autonome a été créée. Conformément à ses statuts, elle a pour objet exclusif la gestion et l'organisation de spectacles vivants gratuits et payants au sein du Théâtre Municipal Armand et sur l'ensemble du territoire de la commune de Salon-de-Provence, dans les lieux culturels prévus à cet effet tels que le Théâtre Municipal Armand, l'espace Charles Trenet mais également dans des espaces publics tels que notamment la Place Morgan et le Château de l'Empéri. Ce nouveau mode d'organisation et de gestion permet de rester attaché au service public tout en favorisant l'optimisation de l'action culturelle et une meilleure réactivité dans les choix de gestion quotidiens.

### Structure des effectifs au 1<sup>er</sup> octobre 2024 pour le Budget principal de la commune exclusivement

#### Par sexe

	31/10/2023		31/10/2024	
	EFFECTIFS	%	EFFECTIFS	%
HOMME	390	38,20%	405	38,90%
FEMME	631	61,80%	636	61,10%
<b>TOTAL</b>	<b>1021</b>	<b>100,00%</b>	<b>1041</b>	<b>100,00%</b>

La part de féminisation est de nouveau inférieure à la moyenne de la FPT de 61,3% (source Rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique 2019).

Depuis le 31 octobre 2023, on constate une augmentation de +20 agents (soit +15 hommes et +5 femmes).

Par catégorie de personnel et par temps de travail effectifs permanents  
(titulaire/stagiaire/cdd/cdi)

	31/10/2023				31/10/2024			
	EFFECTIF	TNC	DONT TP	% DE TNC ET TP	EFFECTIF	TNC	DONT TP	% DE TNC ET TP
CATEGORIE A	60	5	5	16,67%	60	4	4	13,33%
CATEGORIE B	117	13	12	21,37%	115	18	14	27,83%
CATEGORIE C	717	97	63	22,32%	724	90	67	21,69%
SANS CATEGORIE	127	2	0	1,57%	142	0	0	0,00%
TOTAL	1021	117	80	19,29%	1041	112	85	18,92%

CATEGORIE A+B+C	31/10/2023	31/10/2024
TEMPS COMPLETS	779	787
DONT TEMPS PARTIEL	80	85
TEMPS NON COMPLET	117	112
TOTAL	896	899

Au niveau des effectifs, la collectivité souhaite stabiliser son organisation mais doit également être vigilante à adapter ses besoins toujours au plus près de l'évolution de son territoire et des besoins à la population.

Au 01/10/2024, la collectivité recensait 1 041 agents tous statuts confondus, soit une vingtaine d'agents de plus par rapport à 2023. L'explication tient en partie aux départs en retraite remplacés et la décision politique de maintenir un besoin socle.

La commune privilégie la montée en compétences d'agents en interne dans une logique de promotion et de déroulé de carrière mais souhaite aussi recruter sur des emplois spécifiques ou le besoin en interne ne peut être subrogé.

## Par catégorie de personnel rémunéré

STATUTS	31/10/2023		31/10/2024	
	EFFECTIFS	EN %	EFFECTIFS	EN %
TITULAIRE ET STAGAIRE	<b>682</b>	66,80%	<b>666</b>	63,98%
CDI	<b>27</b>	2,64%	<b>26</b>	2,50%
CDD	<b>185</b>	18,12%	<b>207</b>	19,88%
CAE/PEC	<b>10</b>	0,98%	<b>10</b>	0,96%
APPRENTI	<b>6</b>	0,59%	<b>5</b>	0,48%
VACATAIRE ET HORAIRE	<b>102</b>	9,99%	<b>117</b>	11,24%
CHOMEUR INDEMNISE	<b>9</b>	0,88%	<b>10</b>	0,96%
TOTAL	<b>1021</b>	100,00%	<b>1041</b>	<b>100,00%</b>

La structure globale est composée de 86,36 % d'emplois permanents, dont 63,98 % sont des fonctionnaires, 2,50 % sous CDI, et 19,88 % en CDD de droit public. À noter l'augmentation des CDD (+ 22) du fait de la contractualisation des agents vacataires à la Direction Éducation Jeunesse, mais aussi du changement de statut des professeurs du conservatoire ainsi que la récupération du personnel des ALSH.

Selon le rapport 2019 de la fonction publique, la moyenne nationale dans la FPT est de 77,5% de fonctionnaires et de 70,6% de fonctionnaires pour les trois fonctions publiques.

## La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

La prospective des vacances de poste à venir permet à la collectivité de s'interroger sur la meilleure allocation possible des postes en fonction des ressources dont elle dispose.

Dans ce cadre, un travail de fond a été engagé afin d'anticiper ces vacances de poste et proposer les stratégies les plus adéquates pour les pourvoir.

C'est ainsi que la collectivité cherche à trouver le meilleur équilibre entre l'accès aux ressources internes (mobilité interne, reclassement) et le recrutement externe.

La formation est également au cœur des priorités de la Ville, et le plan de formation prévoit à cet effet une part importante consacrée à l'accompagnement des agents dans des nouvelles fonctions, permettant ainsi à des agents en cours de reclassement d'accéder à des parcours personnalisés.

## Dépenses de personnel - Masse salariale

Le compte administratif 2024 n'étant pas clôturé, il n'est pas possible de donner le montant exact qui sera mentionné, mais une projection peut être envisagée en incluant la prime pouvoir d'achat versée en janvier 2024.

	CA 2023	PROJECTION CA 2024
MASSE SALARIALE CHAPITRE 012	40 080 573,53 €	41 644 289,95 € (prime pouvoir d'achat incluse)
VARIATIONS EN €		+ 1 563 716,42 €
VARIATIONS EN %		+3,90%

La masse salariale augmenterait de + 1 564 k€ en 2024 par rapport au CA 2023.

Cette augmentation s'explique essentiellement par la nouvelle revalorisation du point d'indice en juillet 2023 qui par effet ricochet bascule en année pleine 2024 ainsi que par l'attribution à partir de janvier 2024 de 5 points d'indices à l'ensemble des agents par mesures réglementaires.

Il faut noter aussi le versement de la prime pouvoir d'achat effectuée en janvier 2024 pour un montant de 452k€. Cette dernière a fait l'objet d'une reprise de provision pour le même montant.

## Heures supplémentaires

HEURES SUPPLEMENTAIRES	2023	total 31/10/23	2024	total 31/10/24	écart 24/24
MONTANTS TITULAIRES	486 851,02 €	543 866,58 €	535 573,95 €	620 291,95 €	+ 76 425,37 €
MONTANTS NON TIT	57 015,56 €		84 718,00 €		
NB HEURES TIT	18 986,80	21 673,10	20 151,92	23 965,06	+ 2 291,96
NB HEURES NON TIT	2 686,30		3 813,14		

Les heures supplémentaires sont une variable non négligeable et les heures sont liées à l'indice majoré de l'agent qui les effectue. On constate une forte hausse sur la même période de l'utilisation des heures supplémentaires.

## Rémunération par catégories pour les fonctionnaires et les non titulaires de droit public

Le BP 2024 consacré aux charges de personnels (chapitre 012) a été voté pour un montant de 40 766 000 €. Il sera ajusté pour un montant total de près de 900 k€ pour tenir compte des mesures en faveur du pouvoir d'achat mais également de diverses mesures (revalorisation RI, heures élections...).

Pour 2025, différents éléments doivent être pris en considération comme les évolutions structurelles du GVT (glissement vieillesse technicité) soit les avancements d'échelons, de grade et de promotion interne. Le budget proposé intègre également les mesures annoncées, mais non définitives, de la loi de finances 2025 (cotisation CNRACL et URSSAF pour près de +819 k€ au total).

Le BP proposé pour 2025 serait donc au maximum de **42 724 387 €**.

## Agents bénéficiaires de la NBI par catégorie

NBI	31/10/2023			31/10/2024		
	CAT A	CAT B	CAT C	CAT A	CAT B	CAT C
NB AGENTS BENEFCIAIRE	<b>36</b>	<b>54</b>	<b>264</b>	<b>37</b>	<b>50</b>	<b>271</b>
MONTANTS MOYEN	<b>116,00 €</b>	<b>74,00 €</b>	<b>60,00 €</b>	<b>119,00 €</b>	<b>73,00 €</b>	<b>59,00 €</b>

La NBI est attribuée par décret notamment aux encadrants, au personnel exerçant des missions d'accueil à titre principal, aux agents travaillant en quartiers sensibles et à certains régisseurs. On constate une hausse liée à la valeur du point d'indice passant à 4.92€

## Durée du temps de travail

Au sein de la Fonction Publique Territoriale, le régime de droit commun relatif au temps de travail est fixé par l'article 7-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction Publique Territoriale et précisé par l'article 1 du décret n°2000-815 du 25 Aout 2000 relatif à l'aménagement et la réduction du temps de travail.

La date d'entrée en vigueur du protocole sur le temps de travail à savoir 1607 heures est applicable depuis le **12/09/2022** pour la Ville de Salon-de Provence.

## VIII. Les éléments relatifs aux budgets annexes de la commune

Bien que le principe d'unité budgétaire implique que toutes les recettes et toutes les dépenses doivent figurer sur un document unique regroupant toutes les opérations budgétaires et financières de la collectivité, il est parfois nécessaire de créer des budgets dits « annexes » pour l'exploitation de services publics. Les budgets annexes doivent être produits à l'appui du budget principal et adoptés simultanément.

Dans un souci de parfaite transparence, les Budgets annexes intègrent en 2024 la refacturation d'une quote part des services généraux de la ville à leur activité. Les budgets annexes ont globalement contribué à hauteur de 774 k€ dans le cadre du versement de la quote-part. Dans le détail :

<b>Budget</b>	<b>Quote-part charges de personnel CA 2024 en K€</b>
Restauration collective	436
Régie théâtre	89
Pompes funèbres	6
CFA	236
Boutiques des musées	7
<b>TOTAL</b>	<b>774</b>

La situation des budgets annexes M4 boutiques des musées et M4 pompes funèbres n'appellent pas d'observations spécifiques. Il n'y a pas d'investissement prévu sur ces budgets pour 2024 qui permettent uniquement de suivre, soit les stocks des boutiques, soit les stocks des caveaux commercialisés par la ville. La DGFIP et la Direction des finances travaillent également actuellement de concert pour prendre en compte l'ensemble des contraintes réglementaires en termes de création budgétaire qui pourraient se traduire par la création de nouveau BA ou établissement public.

### 1. Les données financières relatives au budget annexe de la restauration collective (BA RC)

Le budget de la restauration collective a été créé au 1er janvier 2022 pour tenir compte des obligations fiscales. Cette création a profondément modifié le périmètre de la collectivité et ne facilite pas toujours les comparaisons. Dans le cadre du vote du CFU 2023, le BA RC a affiché un résultat global positif de + 325 k€ (excédent de fonctionnement de +332 k€ et déficit d'investissement de -7k €). En 2024, le budget prévisionnel relatif aux dépenses de personnel a été

ajusté par un budget supplémentaire pour tenir compte de la prime pouvoir d'achat (+ 15 k€ équilibré par une reprise de provision du même montant) et du versement de la quote part (+ 437 k€ équilibré par le versement d'une subvention complémentaire du même montant par la ville). Deux autorisations de programme existent sur le budget : AP maintenance (prise en charge des travaux d'entretien de l'équipement) et AP restauration (renouvellement matériel).

Les dépenses ont été équilibrées par la subvention d'équilibre de la ville et une augmentation des produits des services en lien avec la revalorisation des tarifs.

Concernant le BP du BA RC, la stratégie retenue pour 2025 consiste à maintenir la subvention du budget principal, la compensation des effets de la conjoncture impliquera par conséquent des économies de fonctionnement internes. L'augmentation déjà approuvée des recettes de tarification participe aussi à cette dynamique. Le budget devrait s'équilibrer en dépenses et en recettes de fonctionnement aux alentours de **3,1 M€ comme en 2024**. Aucun investissement significatif ne sera prévu sur 2025, seuls des crédits pour du renouvellement de matériel et des travaux d'entretien seront programmés ainsi qu'une étude.

#### Les éléments relatifs aux personnels affectés au budget annexe de la restauration collective (BA RC)

	31/10/2023		31/10/2024	
	EFFECTIFS	%	EFFECTIFS	%
HOMME	17	51,52%	16	48,48%
FEMME	16	48,48%	17	51,52%
TOTAL	<b>33</b>	<b>100,00%</b>	<b>33</b>	<b>100,00%</b>

Le Budget annexe RC compte, au 31/10/24, 33 agents. On constate une stabilité des effectifs qui détermine un besoin socle pour fonctionner correctement.

Tous les agents sont à temps complet, seuls 3 agents sont à temps partiels et un agent à temps non complets(17h30).

	CA 2023	PROJECTION CA 2024
MASSE SALARIALE CHAPITRE 012	1 341 004,62 €	1 878 448,00 €
VARIATIONS EN €		537 443,38 €
VARIATIONS EN %		40,08%

Quote-part intégré  
(436 659,61€)

Cette augmentation s'explique essentiellement par la nouvelle revalorisation du point d'indice en juillet 2023 qui par effet ricochet bascule en année pleine 2024 ainsi que par l'attribution à partir de janvier 2024 de 5 points d'indices à l'ensemble des agents par mesures réglementaires

Il faut noter aussi le versement de la prime pouvoir d'achat effectuée en janvier 2024 (14 307€), et la Quote-part sur les BA de la ville, afin que ces derniers participent au financement de la masse salariale des fonctions supports présentes sur le budget principal pour un montant de 436 659 €.

Pour 2024 le budget étant construit de manière nominative, les effectifs restant stables, il n'augmentera en 2025 que de manière limitée lié au GVT et aux différentes revalorisations des régimes indemnitaires mais aussi par les décisions réglementaires tels que la cotisation URSAFF (+ 21 110€) et la hausse du taux CNRACL passant de 31.65% à 35.65%(+5 000€), selon les dispositions non définitives de la loi de finances 2025.

## 2. Les données financières relatives au budget annexe du Centre de Formation des Apprentis.

Le budget du CFA suit le principe de l'annualité budgétaire basé sur l'année civile alors qu'il fonctionne sur une année scolaire (septembre à juin).

Il présentera en 2025, comme en 2024, une situation positive du fait de la bonne dynamique de l'apprentissage, le CFA accueillant plus de 240 apprentis. Les difficultés d'encaissement des recettes des OPCO restent importantes malgré un travail conjoint des services administratifs du CFA, du conseil de gestion et de la DIRFI.

Le BP de 2025 sera un budget se situant en dépenses et en recettes de fonctionnement à environ 2,4 M €. Une hausse du budget RH est prévue pour permettre le dédoublement des classes d'apprentis en fonction des besoins. La reprise des résultats fin du premier semestre 2025 sera l'occasion d'actualiser ce budget en tenant compte des perspectives du nombre d'apprentis de la rentrée 2025.

Les projets d'investissement sont en cours de finalisation entre les services et seront fonctions des subventions déjà notifiées ou à venir notamment de la Région, respectant scrupuleusement le principe selon lequel les nouveaux investissements doivent bénéficier de subventions. Le budget du CFA ne nécessite pas de participation financière du BP principal.

## Les éléments relatifs aux personnels affectés au budget annexe du CFA

	31/10/2023		31/10/2024	
	EFFECTIFS	%	EFFECTIFS	%
HOMME	8	33,33%	7	29,17%
FEMME	16	66,67%	17	70,83%
TOTAL	24	100,00%	24	100,00%

STATUTS	31/10/2023		31/10/2024	
	EFFECTIFS	EN %	EFFECTIFS	EN %
TITULAIRE ET STAGAIRE	5	20,83%	5	20,83%
CDD	12	50,00%	9	37,50%
CDI	2	8,33%	5	20,83%
CAE	0	0,00%	0	0,00%
CEA	0	0,00%	0	0,00%
APPRENTI	0	0,00%	0	0,00%
VACATAIRE ET HORAIRE	5	20,83%	5	20,83%
TOTAL	24	100,00%	24	100,00%

	31/10/2023				31/10/2024			
	EFFECTIF	TNC	DONT TP	% DE TNC ET TP	EFFECTIF	TNC	DONT TP	% DE TNC ET TP
CATEGORIE A	14	11	0	78,57%	14	11	0	78,57%
CATEGORIE B	4	0	0	0,00%	4	0	0	0,00%
CATEGORIE C	1	0	1	100,00%	1	0	1	100,00%
SANS CATEGORIE	5	0	0	0,00%	5	0	0	0,00%
TOTAL	24	11	1	50,00%	24	11	1	50,00%

Le CFA de Salon est géré depuis plus de 50 ans par la Municipalité de Salon-de-Provence. Il accueille les apprentis en externat du CAP au BTS en alternance sous contrat d'apprentissage. Il est animé par une vingtaine de professeurs expérimentés. Compte tenu de la spécificité du Budget du CFA le personnel est majoritairement sous contrat, seuls 5 agents sont Titulaires.

	CA 2023	PROJECTION CA 2024
MASSE SALARIALE CHAPITRE 012	879 342,78 €	1 142 710,80 €
VARIATIONS EN €		263 368,02 €
VARIATIONS EN %		23,05%

Tout comme le budget annexe de la Restauration collective, une quote-part a été intégrée afin de financer les services supports pour un montant de 235 738.59€

### 3. Les données financières relatives au budget annexe du Théâtre

Par délibérations du 24 mai 2023, le conseil municipal a approuvé la création de la régie autonome du Théâtre municipal Armand et du Territoire communal de Salon-de-Provence ainsi que la création du budget annexe M57 « Régie autonome du Théâtre Armand et du Territoire communal de Salon-de-Provence », assujetti à la TVA, à compter du 1er juillet 2023. Dans le cadre du vote du CFU 2023 en juin 2024, le BA théâtre a affiché un résultat global positif de + 64 k€ (excédent de fonctionnement de +97 k€ et déficit d'investissement de -28 k€). Pour 2025, il s'agira de présenter un budget de reconduction, la subvention d'équilibre de la ville avoisinant le million d'€.

Les dépenses concernent notamment : les contrats de cession des spectacles et les prestations annexes, ainsi que les dépenses annexes (transports, catering...), les dépenses courantes pour le fonctionnement du théâtre (maintenance, frais divers...), les dépenses de personnel, les dépenses d'investissement pour le renouvellement d'équipement et les amortissements le cas échéant. Les recettes concernent la vente des abonnements et les recettes de billetterie.

#### Les éléments relatifs aux personnels affectés au budget annexe du Théâtre

	31/10/2023		31/10/2024	
	EFFECTIFS	%	EFFECTIFS	%
HOMME	5	31,25%	5	41,67%
FEMME	11	68,75%	7	58,33%
TOTAL	<b>16</b>	<b>100,00%</b>	<b>12</b>	<b>100,00%</b>

12 agents travaillent à temps complets dont 1 catégorie A, 2 catégorie B, 4 catégorie C et 5 agents vacataires. Le personnel intermittent du spectacle est intégré à ce BA.

	CA 2023 (septembre-décembre)	PROJECTION CA 2024
MASSE SALARIALE CHAPITRE 012	173 760,88 €	760 067,19 €
VARIATIONS EN €		586 306,31 €
VARIATIONS EN %		337,42%